

N/Réf. : SM/AD/KD
Décision n° 0213/2024

Objet : Marché de services pour la livraison de repas en liaison froide pour la ville du Teich, n°2024-013

DÉCISION MUNICIPALE

La Maire de la Commune du Teich,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 6 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 sus visé,

Vu l'avis d'appel public à concurrence n°1017297 du 09 mai 2024,

Vu l'avis publié au BOAMP et au JOUE n°24-53745 le 07 mai 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 26 juin 2024,

Décide de conclure un marché de services avec l'entreprise LB RESTAURATION - 1 Rue Albert Cohen – CS 30011 – 13321 Marseille Cedex 16, pour un montant de 433 920,00 € HT annuel, soit 457 785.60 € TTC, pour la prestation de base.

A Le Teich, le 18 juillet 2024

Karine DESMOULIN

Maire

K. Desmoulin

